



**Procès-verbal de séance 14 Novembre 2023
(Convocation du 09 Novembre 2023)**

Présents : Pascal Faideau, Vincent Martin, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Odile Rochard, Lucie Minot, Vincent Pohin, Amélie Lacombe, Philippe Plat, Jacky Surreau et Bénédicte Bourdereau

Représentés : Eddy Picaud, Mélanie Coste , Danielle Lavau et Julie Jamain

Absent : Arnaud Demuth.

Secrétaire de séance : Vincent Martin.

Présence de Mme Elise Rinaud, Secrétaire de Mairie.

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix.

La séance est ouverte à 18h30

2. Approbation du procès verbal du 12-09-2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès verbal du 12-09-2023

3. Délibérations:

3.1 : Approbations du PADD (PLUI)

3.2 : Tarifs communaux pour l'année 2024 :

Photocopie :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de pratiquer la gratuité des photocopies pour les administrés de la Commune pour l'année 2024 dans la limite de 10 pages par administrés et seulement à des fins administratives.

Concessions cimetière :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs pour les concessions du cimetière comme suit pour l'année 2024

Concession pour 30 ans

- 1-2 places : 70 €
- 3-4 places : 140 €

Concession pour 50 ans

- 1-2 places : 115 €
- 3-4 places : 230 €

Concession perpétuelle

- 1-2 places : 230 €
- 3-4 places : 460 €

Columbarium (pour une case)

- 520 € pour une durée de 30 ans
- 730 € pour une durée perpétuelle

Complexe des Salles communales

Le Conseil municipal décide après débat la suppression des deux tarifs (tarif été et tarif hiver) et des tarifs avec climatisation et sans climatisation (cela est trop compliqué dans la gestion des locations)

Il sera propose pour 2024 un tarif unique avec pour différences d'être habitants de Liniers ou habitants hors Commune

	Habitants Commune	Habitants hors Commune
Location du complexe des salles en journée en semaine, et les jours non fériés (Du lundi au jeudi)	115,00€	210,00€
Location de la salle des Linarois en journée, en semaine, et les jours non fériés (Du lundi au jeudi)	50,00€	/
Week-end et jours fériés (vendredi-samedi-dimanche)	280,00€	400,00€
Attestation R.C « réunion privée »	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €

Prix location de la sono

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la location de la sono de la salle Delaunay à 50€.

Forfait ménage :

Le Conseil municipal décide de proposer un forfait ménage d'un montant de 70,00€ au locataire de la salle.

Cependant si ce dernier ne souhaite pas prendre le forfait ménage un chèque de caution de la même valeur lui sera demandé. Ce chèque sera encaissé si l'état des lieux de sorti le justifie. Cette prestation n'est pas systématiquement proposé il faudra faire un rappel aux secrétaires de mairie

3.3 : renouvellement du contrat CNP pour l'année 2024 :

Mr Martin Vincent rappelle les enjeux de ce type de contrat entre autre en ce qui concerne les remboursements des salaires pour les absences des agents de plus de 15 Jours.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter les conditions générales du contrat CNP pour l'année 2024 concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats CNP assurances pour l'année 2024.

Le montant sera inscrit au Budget prévisionnel de 2024.

3.4 : Convention unique d'adhésion aux missions complémentaires et facultatives du Centre de Gestion de la Vienne

Monsieur Martin Vincent rappelle que le Centre de Gestion de la vienne est un partenaire indispensable pour de nombreuses missions de la collectivité de Liniers notamment dans le domaine des ressources humaines (paie, gestion RH, formation ...).

Aussi, la convention qui nous lie avec cet organisme s'enrichit régulièrement avec des missions nouvelles pour lesquelles un amendement est nécessaire.

Mr Martin Vincent fait lecture des missions proposées :

- Accompagnement au recrutement des agents sur emploi permanent ;
- Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels des agents ;
- Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines ;
- Paie : audit de paie, réalisation de la paie pour la structure, calcul complexe de paie ;
- Retraite CNRACL : prestation de contrôle ou de réalisation de dossiers ;
- Archivage ;
- Mise à disposition d'agents par le service d'Intérim territorial ;
- Enquête administrative ;
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion ;
- Médiation à l'initiative des parties ou du Juge.

Aucun frais n'est engagé par la signature de cette convention. C'est à l'usage des prestations que la facturation est effectuée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle convention avec le CDG de la vienne.

3.5 : Participation financière exceptionnelle pour le SIVOS

Mr le Président du SIVOS Monsieur Faideau Pascal informe les membres du Conseil municipal que le SIVOS La Chapelle-Moulière- Lavoux-Liniers n'a pas suffisamment de Trésorerie pour finir l'année ce qui pose notamment un problème pour le versement des salaires des agents au mois de novembre et décembre.

Ce dernier présente en détail la situation financière du SIVOS aux membres du Conseil municipal. Ainsi afin de pouvoir finir le mois de novembre il va falloir que les 3 communes du SIVOS abondent le budget de ce dernier à hauteur de 7 000€ pour le mois de novembre et de 38 000€ maximum pour le mois de décembre.

En utilisant le calcul de la clé de répartition pour la commune de Liniers cela représente les sommes suivantes :

- Novembre : 1 671,81€
- Décembre : 9 075,54€.

En fonction de la situation financière du SIVOS au mois de décembre ce dernier pourra demander une participation moins importante que les 9 075,54€. Un virement de crédit sera réalisé du chapitre 011 (articles 60612 et 615231) vers le chapitre 65 (article 65568) afin de pouvoir verser ces sommes au SIVOS.

Mr Vincent Martin demande à Monsieur Pascal Faideau de présenter à un prochain conseil les mesures prises par le syndicat pour faire des économies (passage à la semaine à 4 jours) ou gagner des recettes (changement du système de facturation de la cantine) . Celui ci précise que des décisions devront être prises en janvier 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer une aide financière au SIVOS .

4-Questions diverses

Point sur les finances Mr Martin Vincent présente l'état d'avancement des comptes budget fonctionnement dépenses et recettes . Le suivi est fait à partir d'un état extrait du logiciel métier . A cette date aucune ligne budgétaire ne pose problème .

Schéma communal de défense incendie . Le rapport vient d'être présenté par le SDIS . Quelques zones seront étudiées car il n'y a pas dans celles ci de défense incendie. Une réunion sera programmée entre le SDIS et Eau de Vienne en Janvier 2024,

Date des prochains conseils : 12 Décembre si besoin , 25 Janvier 2024 et 15 Février 2024

Fin de séance à 20h00

Le Secrétaire,
Vincent Martin.